

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 41/029/2003 – ÉFAI

Action complémentaires sur l'AU 249/02 (ASA 23/006/02 du 7 août 2002) et ses mises à jour (ASA 23/007/02 du 19 août 2002 et ASA 41/022/2003 du 8 août 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / RENVOI FORCÉ / PRISONNIER D'OPINION / PROCÈS INIQUÉ

CAMBODGE / VIÊT-NAM Thich Tri Luc (h), moine bouddhiste vietnamien

Londres, le 12 septembre 2003

Pour la première fois, le 12 septembre 2003, les autorités vietnamiennes ont confirmé publiquement que Thich Tri Luc devrait répondre de chefs d'accusation liés à ses « activités antigouvernementales » présumées. S'il est déclaré coupable, cet homme risque, pour des raisons d'opinion, d'être condamné à une longue peine d'emprisonnement, voire à la détention à perpétuité.

Thich Tri Luc se trouverait actuellement dans un centre de détention du ministère de la Sécurité publique à Ho Chi Minh-Ville. On ignore la date de son procès. D'après les informations recueillies, il devra répondre de chefs d'accusation définis dans l'article 91 du Code pénal, à savoir : « Fuir à l'étranger ou faire défection, en y demeurant, en vue de s'opposer au gouvernement populaire ». Les sanctions prévues varient entre trois ans d'emprisonnement et la détention à perpétuité.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères aurait déclaré que Thich Tri Luc était accusé de s'être livré à des activités antigouvernementales, notamment d'avoir rallié des organisations étrangères « dans le but de combattre le Viêt-Nam ». Les autorités auraient par ailleurs indiqué que le moine avait été arrêté en juillet 2002 à la frontière entre le Cambodge et le Viêt-Nam.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Moine bouddhiste vietnamien et ancien prisonnier d'opinion, Thich Tri Luc avait fui le Viêt-Nam après avoir été persécuté pendant des années par les autorités vietnamiennes, afin de trouver asile au Cambodge. Il s'était vu accorder le statut de réfugié par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en juin 2002. Il avait ensuite « disparu », le 25 juillet 2002, après avoir quitté la pension où il séjournait à Phnom Penh, la capitale cambodgienne, en compagnie d'un Vietnamien non identifié.

En juillet 2003, la famille de Thich Tri Luc a appris qu'il était toujours en vie lorsque les autorités l'ont informée de la comparution du moine, le 1^{er} août, devant le tribunal populaire de Ho Chi Minh-Ville. Le procès a par la suite été ajourné. Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, qui a été arrêté et placé en détention uniquement pour avoir exprimé de manière pourtant pacifique ses convictions religieuses.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

Aux autorités vietnamiennes :

– déclarez-vous très préoccupé par le fait que Thich Tri Luc, un demandeur d'asile ayant le statut de réfugié, risque de faire l'objet d'un procès inique et d'être condamné à une longue peine d'emprisonnement aux termes de la législation relative à la sécurité nationale ;

– dites qu'Amnesty International considère Thich Tri Luc comme un prisonnier d'opinion, qui a été arrêté et placé en détention uniquement pour avoir exprimé de manière pourtant pacifique ses convictions religieuses ;

– essayez d'obtenir l'assurance qu'il n'a subi aucune forme de torture ou de mauvais traitement depuis son arrestation et sa mise en détention ;

– demandez aux autorités de garantir sans délai à Thich Tri Luc la possibilité de consulter des avocats, de communiquer avec sa famille et de recevoir des soins médicaux, conformément à l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus adopté par les Nations unies ;

– engagez les autorités à transmettre au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ainsi qu'à d'autres mécanismes de l'ONU enquêtant sur le cas de cet homme des informations sur les circonstances de son arrestation, son état de santé et sa situation au regard de la loi ;

– appelez les autorités à garantir que le procès, le cas échéant, se déroulera en public, et que des journalistes, des représentants diplomatiques ainsi que des fonctionnaires des Nations unies seront autorisés à y assister.

Aux autorités cambodgiennes :

– dites-vous préoccupé par le fait que Thich Tri Luc, un demandeur d'asile vietnamien à qui le HCR avait accordé le statut de réfugié en juin 2002, a été renvoyé de force au Viêt-Nam après sa « disparition », en juillet 2002 ;

– appelez les autorités cambodgiennes à expliquer publiquement les circonstances de ce renvoi forcé ;

– exhortez le gouvernement du Cambodge à respecter le principe de non-refoulement, en vertu duquel aucun individu – qu'il s'agisse d'un réfugié ou d'un demandeur d'asile – ne doit être renvoyé vers un pays où il risque d'être victime de graves atteintes à ses droits fondamentaux.

APPELS À :

Au Viêt-Nam

Premier ministre :

Prime Minister Phan Van Khai

Office of the Prime Minister

Hoan Hoa Tham

Hanoi, Viêt-Nam

Télégrammes : Prime Minister, Hanoi, Viêt-Nam

Fax : +844 823 4137 ou +844 823 1872 (via le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier Ministre,*

Ministre de la Sécurité publique :

Le Hong Anh

Minister of Public Security

Ministry of Public Security

15 Tran Bing Trong Street

Hoan Kiem District

Hanoi, Viêt-Nam

Télégrammes : Public Security Minister, Hanoi, Viêt-Nam

Fax : +844 199 2682 (via le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Au Cambodge

Ministre et président de la Commission cambodgienne des droits humains :

Om Yentieng

Bureau du Premier ministre

Phnom Penh, Cambodge

Télégrammes : Président de la Commission cambodgienne des droits humains, Phnom Penh, Cambodge

Fax : +855 12 81 37 81

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Vice-Premier ministre et co-ministre de l'Intérieur :

Sar Kheng

Ministère de l'Intérieur

275 Boulevard Norodom

Phnom Penh, Cambodge

Télégrammes : Ministre de l'Intérieur, Phnom Penh, Cambodge

Fax : +855 23 21 27 08

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Cambodge et du Viêt-Nam dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 OCTOBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*